

**Le Fichier de conversion des codes postaux (FCCP)
Guide de l'utilisateur**

**Fichier mis à jour incluant
les codes postaux de juillet 1996**

**Produit par la Division de la géographie
Statistique Canada
janvier 1997**

This guide is available in English upon request

TABLE DES MATIÈRES

	Page
1 VUE D'ENSEMBLE DU FCCP	1
1.1 Fichier de conversion des codes postaux (FCCP) - Introduction	1
1.2 Objet du FCCP	1
1.3 Historique du FCCP	1
1.4 Aperçu du contenu du FCCP	2
1.5 Structure du code postal	4
1.6 Hiérarchie des unités géographiques du recensement	5
1.7 Coordonnées associées aux codes postaux	7
2 ÉNONCÉ DE LA QUALITÉ DES DONNÉES	8
2.1 Introduction	8
2.2 Dérivation	8
2.2.1 Documents de base utilisés pour créer le FCCP	8
2.2.2 Mise à jour en date de décembre 1991	9
2.2.3 Conversion en fonction des unités géographiques du recensement de 1991	10
2.3 Exactitude de localisation des coordonnées associées aux codes postaux	12
2.4 Cohérence logique	12
2.5 Intrégralité	13
2.6 Exactitude des attributs	13
2.6.1 Échantillonnage	13
2.6.2 Analyse de l'erreur	13
2.7 Restrictions	14
3 SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES	16
3.1 Description du support physique	16
3.2 Structure du FCCP	16
3.3 Clichés d'enregistrement	17
FCCP de 1991	17
DESCRIPTION DES CHAMPS	19
FICHIERS DES NOMS	26
4 GLOSSAIRE DES TERMES DU FCCP	27
5 RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	29
5.1 Pour de plus amples renseignements	29
5.2 Autres références et services	30
ANNEXE A - DEGRÉS DÉCIMAUX ET DÉGRÉS, MINUTES, SECONDES	31

1 VUE D'ENSEMBLE DU FCCP

1.1 Fichier de conversion des codes postaux (FCCP) - Introduction

Le fichier de conversion des codes postaux (FCCP) est un fichier numérique qui permet d'établir un lien entre les codes postaux à six caractères et les unités géographiques normalisées de Statistique Canada (p.ex., les divisions de recensement, les subdivisions de recensement, les circonscriptions électorales fédérales) pour lesquelles les données du recensement et d'autres statistiques sont ventilées.

La plus récente version du FCCP permet d'apparier au-delà de 787,071 enregistrements de codes postaux, créés jusqu'à la fin de juillet 1996, avec les unités géographiques du recensement de 1991 ainsi qu'avec les coordonnées du système de projection universelle transverse de Mercator (UTM) et les coordonnées de la latitude et de la longitude. Cette nouvelle version renferme un nouveau champ qui s'appelle «Indicateur de code postal unique». Ce champ peut s'avérer utile lorsqu'un code postal est attribué à des unités géographiques multiples. Il indique l'unité géographique normalisée qui est la plus représentative du code postal.

1.2 Objet du FCCP

L'objet du FCCP est de fournir des moyens d'appariement pouvant servir à des fins multiples, comme des études de marché, des études démographiques et des services de géocodage. Ce fichier permet aux utilisateurs de faire le lien entre les coordonnées géographiques, les régions du recensement et les régions définies par l'utilisateur. Par exemple, un de ces principaux avantages réside dans sa capacité de pouvoir intégrer des données du recensement avec les données de l'utilisateur. Pour de plus amples renseignements sur ce produit ou sur certaines de ces utilisations, veuillez consulter le «Manuel sur les produits et services» ou communiquer avec le géographe régional dans un de nos centres régionaux de consultation à travers le Canada.

1.3 Historique du FCCP

Au cours des années soixante-dix, nous avons assisté à une augmentation de la demande pour diverses données statistiques régionales. Afin de permettre l'agrégation des données à l'échelle des régions géographiques, on a analysé manuellement, ou à l'aide d'ordinateurs, différents types de composantes d'adresses en vue d'attribuer à ces régions un code géographique approprié. L'attribution de ces codes était compliquée par la grande diversité des formats d'adresse figurant dans les fichiers de données et par les nombreuses variations de l'orthographe des noms de rues.

Au milieu des années soixante-dix, l'introduction du code postal a ouvert la voie à une nouvelle approche. Il devenait alors possible d'utiliser le code postal comme une représentation structurée d'une tranche d'adresses. Il ne suffisait plus que d'établir une table de correspondance entre les codes postaux et les unités géographiques normalisées et de sauvegarder cette table afin d'éliminer pour toujours la tâche complexe que représentait la structuration et l'appariement des adresses.

1.3 Historique du FCCP - suite

Le premier fichier de conversion des codes postaux a été diffusé au milieu des années quatre-vingt dans le cadre du Programme des données régionales. Ce fichier établissait un lien entre les codes postaux et les secteurs de dénombrement, unité de base à partir de laquelle toutes les unités géographiques d'échelon supérieur du recensement pouvaient être liées à des codes postaux. Les codes postaux qui s'appliquaient à plus d'un SD figuraient plus d'une fois dans le fichier. Par ailleurs, toutes les SDR et tous les SD habités étaient liés à au moins un code postal. Le fichier avait également pour caractéristique d'indiquer, pour chaque code postal, les coordonnées UTM d'au moins un point. Par suite de sa création en avril 1983, ce fichier a été régulièrement mis à jour. Le présent document porte sur la version la plus récente du fichier.

1.4 Aperçu du contenu du FCCP

Chaque enregistrement du FCCP renferme trois éléments d'information clés : **le code postal, le code de secteur de dénombrement de 1991 (PROV/CÉF/SD) et les coordonnées associées au code postal.**

Toutes les autres variables figurant dans le FCCP sont obtenues à partir de ces trois éléments. Comme il est possible qu'un code postal soit associé à plus d'un code de SD ou plus d'un jeu de coordonnées, il peut arriver qu'il figure sur plus d'un enregistrement.

Renseignements relatifs au code postal

Le FCCP indique, pour chaque code postal, la date de sa création, la date de son retrait (le cas échéant), un code de mode de livraison, ainsi que le nom de municipalité utilisé par la Société canadienne des postes (lequel peut être différent du nom de subdivision de recensement utilisé par Statistique Canada). Le tableau ci-après montre la répartition des enregistrements de codes postaux selon les provinces et les territoires :

Province/Territoire	Nombre d'enregistrements
Terre-Neuve	8,700
Île-du-Prince-Édouard	3,154
Nouvelle-Écosse	21,824
Nouveau-Brunswick	19,434
Québec	196,533
Ontario	283,219
Manitoba	27,236
Saskatchewan	25,277
Alberta	75,054
Colombie-Britannique	124,916
Territoire du Yukon	1,046
Territoires du Nord-Ouest	678
Canada	787,071

1.4 Aperçu du contenu du FCCP - Suite

Régions géographiques

On a eu recours à un ou plusieurs SD de 1991 pour établir le lien de base entre le code postal et les autres régions géographiques. L'ensemble suivant de codes géographiques d'échelon supérieur (et des noms correspondants, s'il y a lieu) figure dans le FCCP :

- codes et noms des subdivisions de recensement (SDR);
- codes de subdivision de recensement unifiée (SRU);
- codes de division de recensement (DR);
- codes de région infraprovinciale (RI);
- codes de province;

- codes de région métropolitaine de recensement (RMR)/agglomération de recensement (AR);
- codes de région métropolitaine de recensement primaire (RMRP)/agglomération de recensement primaire (ARP);
- codes et noms des secteurs de recensement (SR)/secteurs de recensement provinciaux (SRP);

- codes de circonscription électorale fédérale (CÉF);

- codes de centres régionaux de consultation de Statistique Canada.

Coordonnées des codes postaux

Une coordonnée a été attribuée à chaque enregistrement de code postal. Ces coordonnées sont précisées tant pour le système UTM que pour la latitude et la longitude.

1.5 Structure du code postal

Le code postal canadien est un code alphanumérique à six caractères qui sert à indiquer la destination de chaque pièce de courrier expédiée au Canada. Les caractères alphanumériques sont disposés selon la forme ANA NAN, le «A» désignant un caractère alphabétique et le «N», un caractère numérique (p.ex. K1A 0T6). Le code postal a recours à 20 caractères alphabétiques et à 10 caractères numériques. Six caractères alphabétiques (D, F, I, O, Q et U) ne sont pas utilisés à l'heure actuelle.

Le premier caractère du code postal (attribué par ordre alphabétique de l'est à l'ouest du Canada) représente une province, un territoire ou un secteur important entièrement inclus dans les limites d'une province.

Les trois premiers caractères du code postal (ANA) correspondent à des régions précises et stables appelées régions de tri d'acheminement (RTA). Une RTA désigne une région particulière à l'intérieur d'une région géographique importante ou d'une province. Au mois de juillet 1996, 1,493 codes de RTA étaient utilisés dans l'ensemble du Canada. De ce nombre, 1,298 étaient des régions de tri d'acheminement offrant un service de distribution urbaine contre 195 offrant un service de distribution rurale. On reconnaît les RTA rurales au «0» qui figure à la deuxième position du code de la RTA.

Les trois derniers caractères du code (NAN) correspondent à l'unité de distribution locale (UDL).

Dans les régions urbaines, le code postal peut permettre de désigner les types d'UDL suivants :

- un côté d'îlot (côté de rue situé entre deux intersections consécutives formées par la rencontre de deux rues);
- un module de boîte postale communautaire (communément appelée super boîte postale);
- un immeuble d'appartements;
- un établissement commercial;
- une entreprise ou une organisation qui reçoit beaucoup de courrier par la poste;
- un ministère, un organisme ou une direction au sein de l'administration publique fédérale;
- une route de distribution (rurale, suburbaine ou motorisée);
- la poste restante d'un bureau de poste précis;
- une boîte postale ou plus.

1.5 Structure du code postal - suite

Dans les régions nouvellement urbanisées, les codes postaux sont appariés aux modules de boîte postale communautaire. Le code postal d'un tel module peut s'appliquer aux deux côtés d'une même rue (numéros pairs et impairs) et même à des rues différentes situées à l'intérieur d'un rayon de 300 mètres du module.

Dans les régions rurales, le code postal désigne le service de livraison d'un bureau de poste ou d'une succursale postale, c'est-à-dire les itinéraires de distribution rurales, la poste restante, la boîte postale et les services suburbains.

1.6 Hiérarchie des unités géographiques du recensement

Le secteur de dénombrement (SD), qui correspond à la région dénombrée par un recenseur, est l'unité de base de toutes les autres régions géographiques¹ sur lesquelles porte le FCCP. Ces régions géographiques font partie de diverses structures hiérarchiques élaborées par Statistique Canada. Le schéma ci-après illustre de façon sommaire les liens hiérarchiques qui existent entre les différentes régions.

SD _> **SDR** _> **SRU** _> **DR** _> **RI** _> **PROV** _> **CANADA**

SD _> **SDR** _> **RMRP/ARP** _> **CANADA**

SD _> **SR** _> **RMRP/ARP** _> **CANADA**

SD _> **SRP** _> **PROV** _> **CANADA**

SD _> **CÉF** _> **PROV** _> **CANADA**

Il convient de noter que l'ajout des secteurs de recensement (délimités à l'intérieur de toutes les RMR et de certaines AR) aux secteurs de recensement provinciaux (délimités à l'extérieur des régions couvertes par les SR) représente la masse continentale du Canada.

La figure 1 qui se trouve à la page suivante présente un schéma détaillé de la hiérarchie des régions géographiques normalisées.

¹ Les régions géographiques qui figurent dans la hiérarchie ci-après sont définies plus précisément dans la section 5 «GLOSSAIRE DES TERMES».

1.7 Coordonnées associées aux codes postaux

On a fait appel à la même convention que celle ayant servi aux fins du géocodage des données du recensement pour associer des coordonnées aux codes postaux : on a utilisé un point représentatif (appelé auparavant centroïde) de côté d'îlot lorsque c'était possible, autrement on a eu recours à un point représentatif de secteur de dénombrement. Il convient de noter que ces coordonnées sont utilisées à titre de **substituts** pour la localisation des codes postaux. Elles permettent d'éviter le calcul et la numérisation d'un point représentatif pour chaque code postal. Dans la mesure où un code postal peut chevaucher plus d'un côté d'îlot ou plus d'un SD, il est possible que de multiples coordonnées soient associées à un même code postal.

Les méthodes suivantes sont utilisées pour l'attribution des points représentatifs :

1. Point représentatif de secteur de dénombrement (SD). Pour les SD compris dans la couverture des fichiers de réseaux routiers (FRR), on utilise une méthode automatisée articulée autour du logiciel SIG ARC/INFO^{MD} pour situer le point au milieu de chaque polygone (le centre visuel approximatif).

Un contrôle topologique ARC/INFO^{MD} garantit que les points représentatifs de SD se situent tous dans les limites du SD approprié. Toutefois, les limites officielles de SD ne tiennent pas compte des rives de sorte que certains SD près de rivières ou de lacs importants peuvent avoir leurs points représentatifs dans l'eau. Il a été établi que les points représentatifs d'au moins 1,400 SD se situent dans l'eau; 7,000 enregistrements de codes postaux sont touchés.

Pour les SD à l'extérieur de la couverture des FRR, on applique une procédure manuelle subjective reposant sur une inspection visuelle du tracé des rues et/ou de la disposition des immeubles sur les cartes de SD utilisées pour la collecte des données du recensement (sur lesquelles figure parfois de l'information topographique de base). Les points représentatifs sont situés, dans la mesure du possible, à l'emplacement ou près de l'emplacement d'une grappe d'immeubles et/ou de rues plus importantes que les autres. En l'absence d'une telle grappe, le point est situé entre deux ou plusieurs grappes. S'il n'y a aucune grappe, le point est placé à l'endroit ou près de l'endroit où se trouve une localité non constituée ou au centre visuel du SD.

2. Point représentatif de côté d'îlot. Les points représentatifs de côté d'îlot sont calculés dans tous les fichiers de réseaux routiers le long de rues adressables (et de tronçons adressables de routes), entre deux traits consécutifs qui se rencontrent ou entre la fin d'une rue et l'intersection suivante lorsque le trait se trouvant à l'intersection n'est pas une limite matérielle (comme la limite d'un parc ou d'un aéroport). Les points représentatifs de côté d'îlot sont situés à mi-chemin du côté d'îlot, en retrait à une distance perpendiculaire de 22 mètres du centre de la rue.

Les points représentatifs de côté d'îlot sont fournis pour les secteurs dans un FRR lorsque l'information requise sur les rues se trouvait déjà dans le FRR au moment de la création de l'enregistrement dans le FCCP. Autrement, les points représentatifs fournis sont ceux des SD.

ARC/INFO^{MD} est une marque de commerce déposée de l'Environmental Research Institute Inc.

2 ÉNONCÉ DE LA QUALITÉ DES DONNÉES

2.1 Introduction

Nous avons choisi d'étudier la qualité des données contenues dans le FCCP selon les cinq rubriques suivantes : dérivation, exactitude de localisation, cohérence logique, intégralité et exactitude des attributs.

2.2 Dérivation

La présente version du FCCP a été créée en deux étapes. On a d'abord apparié les codes postaux de l'année civile 1991 aux régions géographiques du recensement de 1986, puis on a ajouté ces codes au fichier. Ce fichier à jour a ensuite été converti afin de refléter la géographie du recensement de 1991.

2.2.1 Documents de base utilisés pour créer le FCCP

Fichiers de la Société canadienne des postes

Les codes postaux et les attributs qui y sont associés sont tirés du fichier principal des adresses et des codes postaux (FPACP), fichier lisible par machine reçu chaque mois de la Société canadienne des postes. Les attributs du code postal comprennent les renseignements relatifs à l'adresse et au mode de livraison.

On peut obtenir de la Société canadienne des postes des documents relatifs à ce fichier mensuel.

Fichiers de réseaux routiers

Les fichiers de réseaux routiers (FRR) sont des fichiers numériques emmagasinés dans un format lisible par ordinateur. Les fichiers définissent le réseau routier des grands centres urbains au Canada. Les fichiers indiquent également les caractéristiques physiques et culturelles à l'intérieur d'une région géographique donnée, habituellement une subdivision de recensement (SDR). Un FRR répertorie les rues, les tranches d'adresses, les coordonnées de points représentatifs de côté d'îlot, et renferme aussi d'autres caractéristiques comme les rivières, les chemins de fer, les limites municipales, lesquels sont des éléments de base que l'on trouve sur une carte de référence de l'utilisateur.

Les FRR ont été utilisés à des fins de géocodage, pour la collecte des données du recensement, notamment pour la délimitation des secteurs de dénombrement et la production automatisée des cartes de collecte. On imprime également les listes de tranches d'adresses à partir des FRR pour la mise à jour du FCCP.

2.2.1 Documents de base utilisés pour créer le FCCP - suite

Fichier des attributs géographiques

Le fichier des attributs géographiques est un fichier sur bande qui renferme un enregistrement pour chaque secteur de dénombrement de 1991. Les secteurs de dénombrement sont répertoriés selon les codes et les noms de toutes les régions géographiques des échelons supérieurs de la hiérarchie (p. ex., les SDR, les DR, les RMR, etc.). On y trouve également les coordonnées des points représentatifs (appelés auparavant centroïdes) de SD, le numéro de carte selon le Système national de référence cartographique (SNRC), ainsi que les chiffres de population et des logements privés occupés.

Les fichiers des attributs géographiques sont utilisés pour faire l'appariement des secteurs de dénombrement à toutes les autres régions géographiques faisant partie de la hiérarchie.

Cartes

Au besoin, on acquiert des cartes à jour des administrations municipales et de distributeurs commerciaux. On utilise également les cartes ayant servi à la collecte des données du recensement et les cartes de référence du recensement afin de localiser les codes postaux à l'intérieur des SD.

2.2.2 Mise à jour en date de décembre 1991

Le FCCP permet d'apparier les codes postaux aux unités géographiques du recensement en utilisant, dans un ordre déterminé, un certain nombre de documents de base. Dans les régions couvertes par les FRR, le processus d'appariement comprend une première étape supplémentaire faisant appel aux répertoires des rues.

Adresses de voirie

L'appariement entre le répertoire des rues du FRR et la liste des nouveaux codes postaux s'effectue manuellement par l'intermédiaire des éléments communs aux deux fichiers : l'identificateur de province, le nom de la rue, le type de rue, l'orientation de la rue et la tranche d'adresses. Une fois l'appariement réalisé, l'identificateur de province, le code postal et le point représentatif de côté d'îlot sont transférés dans le FCCP.

Dans le cas des codes postaux associés à des secteurs situés à l'intérieur de régions couvertes par les FRR et n'ayant pu être appariés au cours de la première étape, ainsi que de tous les autres codes postaux associés à des secteurs urbains à l'extérieur des régions couvertes par les FRR, la prochaine étape consiste à localiser la rue sur une carte municipale. Si on réussit à trouver la rue, on la localise ensuite sur une carte utilisée pour la collecte des données du recensement afin de déterminer quel code de SD il faut lui attribuer.

2.2.2 Mise à jour en date de décembre 1991 - suite

S'il est impossible de repérer la rue sur les cartes, on communique avec les autorités locales, comme les services d'urbanisme et d'ingénierie ainsi que les bureaux de poste, afin d'obtenir leur aide. Dans les secteurs en expansion, il est nécessaire d'acquérir de nouvelles cartes. Une fois la rue localisée, on utilise les cartes ayant servi à la collecte des données du recensement afin de déterminer quel code de SD il faut lui attribuer.

Régions rurales

Les codes postaux ruraux désignent des zones de service (zone desservie par un itinéraire rural à partir d'un bureau de poste ou d'une succursale postale). Cette zone de service peut donc chevaucher les limites de plusieurs unités géographiques comme les SD et les SDR. On a utilisé les documents de collecte des recensements de 1981 et de 1986 pour aider à déterminer quelles étaient les zones desservies par un code postal rural.

Afin de répondre aux besoins de certains utilisateurs, un indicateur (Indicateur de code postal unique) désigne le SD dans lequel se situe le centre de distribution (bureau de poste, succursale postale). Statistique Canada a travaillé en étroite collaboration avec la Société canadienne des postes afin de vérifier l'emplacement physique des bureaux de poste ruraux.

Les utilisateurs sont priés de noter qu'il y a très peu de nouveaux codes postaux ruraux.

Adresses des bureaux de poste

L'appariement des codes géographiques aux codes postaux s'effectue au moyen des renseignements relatifs à l'adresse postale fournis par la Société canadienne des postes.

Ainsi, il est possible que la destination ultime du courrier ne corresponde pas au point de prélèvement. Par exemple, dans les régions urbaines, il est possible que les codes postaux soient associés aux boîtes postales d'une succursale. C'est l'emplacement physique du bureau de poste qui est géocodé plutôt que l'emplacement résidentiel, industriel ou commercial du client louant une boîte postale.

2.2.3 Conversion en fonction des unités géographiques du recensement de 1991

Procédures pour effectuer l'appariement

La présente version du FCCP apparie les codes postaux aux unités géographiques du recensement de 1991. À cette fin, il a fallu associer chacun des enregistrements du FCCP à un SD de 1991. Le «Fichier de correspondance entre les SD de 1986 et de 1991» et le «Fichier numérique des limites de SD de 1991» figurent au nombre des documents de base utilisés pour effectuer cette conversion.

2.2.3 Conversion en fonction des unités géographiques du recensement de 1991 - suite

Fichier de correspondance entre les SD de 1986 et de 1991

Ce fichier fait état de la correspondance qui existe entre les SD de 1986 et de 1991. Tous les enregistrements du FCCP relatifs à des SD de 1986 figurant à l'intérieur des limites d'un SD de 1991 ont été recodés en fonction du SD de 1991. Les autres enregistrements ont été soumis à l'étape de superposition qui est décrite ci-après.

Superposition des limites de SD

On a superposé les coordonnées tirées des enregistrements du FCCP aux coordonnées des limites de SD de 1991 tirées du fichier numérique des limites, ce qui nous a permis de faire l'attribution d'un code de SD de 1991 à chaque enregistrement. Ce processus était acceptable lorsque les coordonnées associées au code postal dans l'enregistrement étaient données à l'échelle du point représentatif de côté d'îlot. Dans le cas des autres enregistrements (coordonnées à l'échelle du SD), il n'est pas certain que cette méthode permette d'obtenir le SD de 1991 approprié, surtout lorsque le SD de 1986 a été fractionné ou que sa superficie a été considérablement modifiée. Ces enregistrements ont fait l'objet d'un traitement additionnel.

Validation de la conversion

Une fois cet appariement complété, on a eu recours aux fichiers des codes postaux du recensement de 1991 (tirés des documents du recensement) ainsi qu'à une méthode de validation manuelle pour faire la vérification des fichiers qui en ont découlé.

Fichier des codes postaux du recensement de 1991

Le code postal a été saisi à partir des questionnaires complets (données-échantillon - 20%). Comme le code de SD est inscrit d'avance sur les formules du recensement, ce fichier indique le lien qui existe entre les codes postaux déclarés et les SD. Nous avons utilisé ce fichier pour confirmer ou modifier les codes de SD attribués au moyen du procédé de superposition. Comme les données utilisées ont été recueillies auprès d'un échantillon, environ un tiers des codes postaux ne sont pas représentés dans ce fichier. Par conséquent, une dernière étape s'est avérée nécessaire. Tous les autres enregistrements ont fait l'objet d'une vérification à l'aide des documents de collecte du recensement.

Codage manuel

On a attribué aux enregistrements des SD multiples en se fondant sur le fichier de correspondance entre SD, puis on a regroupé les enregistrements par SD afin d'établir une comparaison avec les listes d'adresses dressées pour les fins du recensement. Seules les combinaisons d'adresse et de SD relevées dans les documents du recensement ont été retenues.

2.2.3 Conversion en fonction des unités géographiques du recensement de 1991 - suite

Les autres enregistrements ont été codés manuellement à l'aide de techniques semblables à celles utilisées pour les fins de la mise à jour régulière.

2.3 Exactitude de localisation des coordonnées associées aux codes postaux

Les coordonnées associées aux codes postaux correspondent aux points représentatifs de côtés d'îlot ou aux points représentatifs de secteurs de dénombrement calculés pour les fins du recensement. Dans la mesure où ces points représentatifs ne permettent pas de situer les zones associées aux codes postaux avec précision, la question de l'exactitude de localisation se pose.

Lorsqu'on utilise un point représentatif de côté d'îlot, si le côté d'îlot défini pour les fins du recensement n'est pas identique au côté d'îlot utilisé par la Société canadienne des postes pour attribuer le code postal, il est possible que le point représentatif n'indique pas avec exactitude la position du côté d'îlot associé au code postal. Les différences observées peuvent s'expliquer du fait que les tranches d'adresses visées ne correspondent pas par suite d'une récente expansion ou qu'elles aient été fractionnées en des endroits différents.

Pour autant que le code postal corresponde à une tranche d'adresses de voirie, il est théoriquement possible de calculer un point représentatif de côté d'îlot. Toutefois, dans certains cas, Statistique Canada n'a pas calculé ces points représentatifs, soit que l'endroit soit situé à l'extérieur des régions couvertes par le FRR, soit qu'il soit situé dans une région couverte mais n'ayant pas encore fait l'objet d'une mise à jour. En pareils cas, on utilise un point représentatif de SD comme coordonnées associées au code postal. Ces points représentatifs ne permettent pas une grande exactitude de localisation, mais ils sont facilement accessibles. Bien qu'il soit possible que l'exactitude de localisation obtenue ne soit pas suffisante pour les études de marché portant sur de très petites régions, il peut arriver qu'elle soit assez élevée pour les études de plus grande envergure (p. ex., impact sur l'environnement).

2.4 Cohérence logique

Dans certains cas, surtout dans les régions rurales, la zone de service associée à un code postal croise les limites des SD. En pareil cas, le même code postal peut être répété à deux ou trois reprises en étant apparié à des renseignements géographiques différents (c.-à-d. des coordonnées ou des codes de SD différents). Ces enregistrements multiples reflètent le lien réel entre le code postal et les unités géographiques du recensement.

Inversement, il peut arriver que des codes postaux distincts soient associés aux mêmes coordonnées. Cela se produit lorsque le code postal est associé à une région pour laquelle on ne dispose pas de points représentatifs de côtés d'îlot ou lorsque les codes postaux correspondent à des segments d'un côté d'îlot défini par Statistique Canada.

Par suite de l'introduction des modules de boîte postale communautaire par la Société canadienne des postes, le fichier renferme un nombre de plus en plus élevé d'enregistrements multiples associés au même code postal urbain. Le même code postal urbain peut maintenant être associé à des parties de côté d'îlot, aux deux côtés d'une rue ou à des rues différentes situées à l'intérieur d'un rayon de 300 mètres d'un module de boîte postale communautaire. Le code postal est répété

2.4 Cohérence logique - suite

dans le fichier pour chaque point représentatif de côté d'îlot et chaque SD auquel il est associé afin de refléter les divers liens géographiques existants.

2.5 Intégralité

Dans le contexte du FCCP, l'intégralité correspond au degré selon lequel :

- a) tous les codes postaux figurant dans le fichier principal des adresses et des codes postaux (FPACP) de juillet 1996 sont intégrés au FCCP;
- b) tous les codes des unités géographiques du recensement de 1991 sont appariés à un code postal.

La version de janvier 1996 du FPACP de la Société canadienne des postes contenait 905,042 enregistrements. Le FCCP assure l'appariement de tous ces codes postaux valides (sauf 237) et tient un répertoire cumulatif des codes postaux périmés qui étaient appariés aux unités géographiques du recensement dans les versions antérieures du fichier.

Au total, 426 SD habités ne sont pas appariés à aucun code postal, ce qui représente une population totale de 32,036.

2.6 Exactitude des attributs

Par exactitude des attributs, on entend la qualité des renseignements associés à chaque code postal. Comme le FCCP est pour l'essentiel un fichier associant des attributs aux codes postaux, l'exactitude de ces attributs constitue le principal indicateur de la qualité du fichier.

La présente version du FCCP a fait l'objet d'une étude d'évaluation de la qualité des données portant sur l'exactitude des attributs, étude dont les résultats sont présentés ci-après. Dans un premier temps, un échantillon d'enregistrements de codes postaux a été prélevé dans le fichier mensuel de la Société canadienne des postes et recodés manuellement conformément aux procédures normales de codage. On a ensuite comparé ces enregistrements à ceux qui figurent dans le FCCP correspondant aux mêmes codes postaux, puis on a analysé les différences relevées.

2.6.1 Échantillonnage

On a utilisé la technique de l'échantillonnage aléatoire systématique (1/1000) pour prélever un échantillon des 683 enregistrements de codes postaux urbains dans la version de décembre 1991 du fichier des adresses de la Société canadienne des postes.

2.6.2 Analyse de l'erreur

On a considéré qu'un enregistrement de code postal présentait une erreur d'appariement lorsque le code géographique qui lui était attribué pour les fins de l'étude et vérifié, était différent du code qui lui avait initialement été attribué dans le fichier.

2.6.2 Analyse de l'erreur - suite

Les erreurs d'appariement partiel sont traitées au même titre que les erreurs complètes. Lorsqu'un code postal chevauche plusieurs régions géographiques adjacentes, l'appariement est jugé correct uniquement si le code postal :

- a) est apparié à toutes les régions géographiques qu'il chevauche;
- b) n'est pas apparié à aucune autre région géographique.

Le compte d'erreurs comprend ainsi les cas où le code postal est apparié à toutes les autres régions géographiques qu'il chevauche, y compris une autre région géographique. De même, nos comptes d'erreurs incluent également les cas où le code postal est apparié à toutes les régions géographiques qu'il chevauche, à l'exception d'une seule.

De fait, le tableau qui suit indique une réduction considérable du taux d'erreur d'appariement pour les échelons supérieurs dans la hiérarchie géographique. Les régions géographiques qui ont été retenues et qui figurent au tableau sont les secteurs de dénombrement (SD), les circonscriptions électorales fédérales (CÉF), les secteurs de recensement (SR) et les subdivisions de recensement (SDR).

683 Codes postaux appariés aux :	Codes postaux appariés incorrectement		Erreur-type d'estimation
	#	taux	
Secteurs de dénombrement	46	6.7	1.0
Circonscriptions électorales fédérales	1	0.1	0.1
Subdivisions de recensement	4	0.6	0.3
Secteurs de recensement	19	2.8	0.6

2.7 Restrictions

Enregistrements multiples

Lorsque le FCCP est apparié avec d'autres fichiers (p. ex., les fichiers de clients), les utilisateurs doivent savoir que ces enregistrements multiples peuvent soulever des difficultés sur le plan des techniques d'appariement.

Avec l'introduction du module de boîte postale communautaire, on a élargi le territoire associé au code postal. Auparavant, le code postal correspondait à un côté de rue. Or, dans les nouveaux lotissements, le code postal associé à un module de boîte postale communautaire peut maintenant correspondre à des parties d'îlots, aux deux côtés d'une rue et à différentes rues à l'intérieur d'un

2.7 Restrictions - suite

rayon de 300 mètres du module. Ces modules ont pour effet d'accroître les enregistrements multiples dans le fichier.

Afin de venir en aide aux utilisateurs qui ont à traiter avec des enregistrements multiples, chaque code postal comporte un enregistrement avec l'indicateur de code postal unique (lequel a été fixé à «1»).

On peut avoir recours à cet indicateur pour ne choisir qu'un enregistrement par code postal, ce qui facilitera le processus d'appariement. Bien que cet indicateur a pour objet de désigner le «meilleur» enregistrement, l'information sur les autres codes postaux pourrait être perdue.

Adresse postale et emplacement physique

Les utilisateurs sont priés de noter que les services de distribution et de levée du courrier sur les routes rurales ont une incidence directe sur l'interprétation du lien entre le lieu de résidence d'une personne ou l'emplacement d'une entreprise et l'endroit auquel est associé leur code postal. Il est difficile, sinon impossible, de déterminer dans quel SD se situe la résidence d'une personne ou l'emplacement d'affaires d'une entreprise à partir de leur code postal rural, car la zone de service rural chevauche de nombreuses limites géographiques. Contrairement à la plupart des codes postaux urbains, les codes postaux ruraux ne peuvent être utilisés pour obtenir une référence géographique précise.

De même, les codes postaux urbains pour lesquels le mode de livraison est K (groupe de boîtes postales) ou M (une boîte postale) ne peuvent être utilisés pour obtenir la référence géographique d'une rue puisque ces codes postaux sont associés à des bureaux de poste. D'ordinaire, les personnes qui louent une boîte postale ne résident pas dans le SD où est situé le bureau de poste.

Utilisation avec les FRR

Seulement quelques coordonnées figurant dans le FCCP correspondent aux points représentatifs de côtés d'îlot de la version la plus récente du FRR (1991). La plupart des coordonnées associées aux codes postaux ont été attribuées au moyen des points représentatifs de côtés d'îlot de 1981 et de 1986 et n'ont pas été modifiées. Toutefois dans les régions plus stables, les différences sont négligeables.

Compte tenu de cette divergence entre les points représentatifs du FRR et ceux du FCCP, les utilisateurs doivent faire preuve de prudence lorsqu'ils utilisent le FCCP en conjonction avec une base de FRR pour les fins de la production automatisée de cartes à grande échelle.

D'autre part, toutes les coordonnées associées aux codes postaux qui correspondent à des points représentatifs de SD ont été mises à jour au moment de la conversion du FCCP en fonction des unités géographiques du recensement de 1991.

3 SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES

3.1 Description du support physique

LA DESCRIPTION DU FORMAT DU SUPPORT FIGURE DANS UN AUTRE DOCUMENT QUE VOUS TROUVEREZ SOUS PLI SÉPARÉ.

3.2 Structure du FCCP

Bien que la plupart des codes postaux urbains soient représentés par un seul enregistrement, il arrive que de multiples enregistrements soient associés au même code postal lorsque ce dernier chevauche deux côtés d'îlot ou SD ou plus. En pareil cas, le même code postal sera utilisé à deux reprises ou plus pour fournir des renseignements géographiques différents (c.-à-d. différentes coordonnées et codes de SD). Le fichier contient actuellement 96,917 codes postaux multiples, parmi lesquels 73,253 ou 76 % sont des codes postaux urbains et 23,664 ou 24 % sont des codes postaux ruraux.

Les enregistrements du FCCP sont disposés selon l'ordre du code postal, suivi d'une combinaison de numéros de province, de CÉF et de SD (qui donne un code de SD unique dans le cas des enregistrements multiples associés au même code postal). Par ailleurs, il est possible que les enregistrements correspondant à certains codes postaux comportent le même code de SD et ne se distinguent les uns des autres uniquement par les coordonnées associées au code postal. C'est ce qui se produit lorsqu'un code postal dessert deux côtés d'îlot à l'intérieur d'un même SD.

Il est très fréquent de trouver dans le FCCP des codes postaux multiples (23,664 des 25,549 codes postaux ruraux sont des codes multiples). Il arrive souvent que la zone de service d'un code postal rural croise les limites de plusieurs secteurs de dénombrement. Le chiffre «1» figurant dans le champ «Indicateur de code postal unique» indique le SD dans lequel le bureau de poste rural est situé.

3.3 Clichés d'enregistrement

FCCP de 1991

Champ	Long.	Position	Type	Description
1	6	1-6	AN	Code postal
2	2	7-8	N	Code de province/territoire
3	3	9-11	N	Code de CÉF de 1991 (Ordonnance de représentation de 1987)
4	3	12-14	N	Code de secteur de dénombrement de 1991
5	2	15-16	N	Z - Zone UTM
6	6	17-22	N	X - Coordonnée UTM X
7	7	23-29	N	Y - Coordonnée UTM Y
8	6	30-35	N	Latitude
9	7	36-42	N	Longitude
10	2	43-44	N	Code de division de recensement
11	3	45-47	N	Code de subdivision de recensement de 1991
12	3	48-50	N	Code de subdivision de recensement unifiée de 1991
13	3	51-53	N	Code de RMR/AR de 1991
14	3	54-56	N	Code de RMR primaire/AR primaire de 1991
15	4	57-60	N	Code de secteur de recensement/secteur de recensement provincial de 1991
16	7	61-67	AN	Nom de secteur de recensement/secteur de recensement provincial de 1991
17	50	68-117	AN	Nom de subdivision de recensement de 1991
18	3	118-120	AN	Genre de subdivision de recensement de 1991
19	1	121	N	Indicateur de SD urbain/rural
20	1	122	A	Indicateur d'enregistrement RMR/AR
21	1	123	N	Indicateur d'enregistrement RMRP/ARP
22	1	124	N	Centre régional de consultation de SC
23	2	125-126	N	Code de région infraprovinciale
24	1	127	N	Indicateur de point représentatif (appelé auparavant centroïde)
25	1	128	A	Type d'enregistrement
26	30	129-158	AN	Nom de communauté (SCP)
27	1	159	N	Indicateur de code postal unique
28	1	160	AN	Code de mode de livraison
29	6	161-166	N	Date de création
30	6	167-172	N	Date de retrait

NOTE : Le symbole «N» qui paraît dans le champ "type" a trait aux valeurs numériques, tandis que «AN» a trait tant aux caractères numériques qu'alphabétiques.

3.3 Clichés d'enregistrement - suite

LA DESCRIPTION DES CHAMPS RÉPERTORIÉS DANS LE CLICHÉ D'ENREGISTREMENT PRÉCÉDANT FIGURE DANS LES PAGES QUI SUIVENT → → →

DESCRIPTION DES CHAMPS

1 Code postal*

Les codes postaux utilisés par la Société canadienne des postes constituent un système de référence unique qui permet d'indiquer de façon pratique la destination du courrier. Chaque code postal se compose de six caractères disposés selon la forme ANA NAN, le «A» représentant une lettre de l'alphabet et le «N», un chiffre.

Voici comment se répartissent les enregistrements de codes postaux dans le FCCP :

Genre de code postal	Unique	Multiple	Total
Codes postaux urbains	688,269	73,253	761,522
Codes postaux ruraux	1,885	23,664	25,549
Total des enregistrements	690,154	96,917	787,071

2 Province / Territoire

3 Circonscription électorale fédérale de 1991 (d'après l'Ordonnance de représentation de 1987)*

Selon l'Ordonnance de représentation de 1987, le Canada compte 295 CÉF.

Les circonscriptions électorales fédérales ont été appariées aux codes postaux en soumettant les coordonnées associées à chaque code postal à un algorithme permettant de déterminer à quel polygone appartenait le point ainsi défini et d'associer à ce point le code de CÉF approprié. Lorsque le point représentatif était situé sur la limite d'une CÉF, le code de CÉF était attribué de façon arbitraire.

4 Secteur de dénombrement de 1991*

5 Zone UTM

6 Coordonnée UTM X

7 Coordonnée UTM Y

Statistique Canada se sert de la projection universelle transverse de Mercator (UTM), système international reconnu permettant d'indiquer l'emplacement d'un point sur le globe.

* Une définition plus détaillée des termes comportant un astérisque est disponible dans le «Glossaire des termes» qui figure à la page 28 de ce guide.

3.3 Clichés d'enregistrement - suite

Ce système divise le globe en 60 zones verticales, dont 16, numérotées de 7 à 22, couvrent d'est en ouest la masse continentale du Canada. La largeur de chaque zone correspond à 6 degrés de longitude. Selon ce système, l'emplacement des points dans une zone est défini au moyen de deux distances calculées en mètres (X et Y) à partir des axes de la zone. Ces deux valeurs sont ensuite combinées à un numéro de zone pour obtenir une coordonnée unique pour chaque point de la masse continentale du Canada.

8 Latitude

La latitude est la distance angulaire d'un point à l'équateur, mesurée en degrés par l'arc du méridien terrestre, du côté nord ou du côté sud. Dans le système habituel de mesure angulaire, un cercle mesure 360 degrés et un demi-cercle, 180 degrés. En conséquence, si on parcourt un méridien d'un pôle à l'autre, la latitude varie de 180 degrés. Le quadrant du cercle allant de l'équateur à chacun des pôles mesure donc 90 degrés, comptés de 0 à 90 à partir de l'équateur. La latitude s'exprime en degrés, minutes et secondes.

Dans le fichier de conversion des codes postaux, la latitude est exprimée en degrés décimaux plutôt qu'en minutes et en secondes. L'annexe «A» indique de quelle façon on peut convertir une de ces unités de mesure à l'autre.

Le champ ne comprend pas de point décimal explicite; il faut le diviser par 10,000 pour qu'apparaissent explicitement les quatre décimales.

9 Longitude

La longitude d'un lieu est la distance angulaire mesurée en degrés entre le plan méridien de ce lieu et le plan méridien d'origine, vers l'est ou vers l'ouest. La longitude d'un méridien donné peut être mesurée sur le cercle parallèle à la latitude du lieu. La distance terrestre entre deux points de même latitude et ayant des longitudes qui diffèrent d'un degré diminue au fur et à mesure que la latitude augmente, pour finalement être réduite à zéro aux pôles.

Dans le fichier de conversion des codes postaux, la longitude est exprimée en degrés décimaux plutôt qu'en minutes et en secondes. L'annexe «A» indique de quelle façon on peut convertir une de ces unités de mesure à l'autre.

Le champ ne comprend pas de point décimal explicite; il faut le diviser par 10,000 pour qu'apparaissent explicitement les quatre décimales.

10 Division de recensement de 1991*

11 Subdivision de recensement de 1991*

12 Subdivision de recensement unifiée de 1991*

13 Région métropolitaine de recensement / agglomération de recensement de 1991*

3.3 Clichés d'enregistrement - suite

14 Région métropolitaine de recensement primaire / agglomération de recensement primaire de 1991*

15 Secteur de recensement / secteur de recensement provincial de 1991*

16 Nom de secteur de recensement / secteur de recensement provincial de 1991

17 Nom de subdivision de recensement de 1991

Ce champ indique le nom de la subdivision de recensement dans laquelle le code postal se situe.

18 Genre de subdivision de recensement

Les subdivisions de recensement sont classées en divers genres selon les appellations adoptées par les autorités provinciales ou fédérales. À l'exception des territoires non organisés, des réserves indiennes et des établissements indiens, des hameaux des Territoires du Nord-Ouest et des «settlements» du Yukon, le genre de la subdivision de recensement en indique le statut.

19 Indicateur de SD urbain/rural

Ce champ indique si le SD visé fait partie d'une région urbaine ou d'une région rurale. Par région urbaine, on entend une région bâtie en continu dont la concentration démographique est de 1,000 habitants ou plus et dont la densité est de 400 habitants ou plus au kilomètre carré, d'après les chiffres de population du recensement précédent. Pour être considérée comme continue, la région bâtie ne doit pas comporter d'espaces libres de plus de deux kilomètres.

Il est possible que cette définition des régions urbaines et rurales ne corresponde pas à la définition utilisée par la Société canadienne des postes pour les fins de l'attribution des codes postaux urbains et ruraux. Le chiffre «1» désigne un secteur de dénombrement urbain, tandis que le chiffre «0» désigne un secteur de dénombrement rural.

20 Indicateur d'enregistrement RMR/AR

Ce champ identifie le type de RMR ou de AR à laquelle appartient le SD. Par exemple:

<u>Code</u>	<u>Description</u>
A	RMR unifiée
B	RMR régulière
C	AR unifiée
D	AR régulière

Note: Ce champ restera vide dans les cas où le SD qu'elle représente est à l'extérieur des limites des RMR et des AR.

3.3 Clichés d'enregistrement - suite

21 Indicateur d'enregistrement RMRP/ARP

Ce champ identifie le type de RMRP ou d'ARP à laquelle appartient un SD particulier.
Par exemple:

<u>Code</u>	<u>Description</u>
A	RMRP
C	ARP

Note: Ce champ restera vide dans les cas où le SD qu'elle représente est à l'extérieur des limites des RMRP et des ARP.

22 Code du centre régional de consultation de Statistique Canada

Ce champ indique quelles sont les régions desservies par chaque centre régional de région dans laquelle est située le code postal.

23 Code de région infraprovinciale*

24 Indicateur de point représentatif (appelé auparavant centroïde)

Ce champ permet de déterminer si le code postal inscrit au fichier est associé à un point représentatif de côté d'îlot ou à un point représentatif de SD. Les points représentatifs de côtés d'îlot sont utilisés dans les régions couvertes par le FRR pour lesquelles les renseignements nécessaires sur les rues étaient disponibles au moment de la création de l'enregistrement. Quant aux points représentatifs de SD, ils sont utilisés dans les régions couvertes par le FRR pour lesquelles les renseignements nécessaires sur les rues n'étaient pas disponibles au moment de la création de l'enregistrement. On utilise également des points représentatifs de SD dans toutes les régions non couvertes par le FRR. Il y a trois types d'indicateurs de points représentatifs :

- le chiffre «1» désigne un point représentatif de côté d'îlot dans les régions couvertes par le FRR;

- le chiffre «2» désigne un point représentatif de SD dans les régions couvertes par le FRR;

- le chiffre «3» désigne des points représentatifs de SD qui se situent à l'extérieur des régions couvertes par le FRR.

3.3 Clichés d'enregistrement - suite

Le relevé suivant indique la répartition des enregistrements selon le genre de région visée (c.-à-d. la région couverte par le FRR ou la région non couverte par le FRR).

Type de point rep.	Nombre	%
Indicateur de type «1»	466,846	59.3
Indicateur de type «2»	109,079	13.9
Indicateur de type «3»	211,146	26.8

Note : On peut se procurer sur demande une liste des SDR couvertes par le FRR pour les fins du recensement de 1991.

25 Genre d'enregistrement

Ce champ indique le genre d'adresses utilisées pour déterminer les points de remise desservis par le code postal.

- 1 Adresses de voirie jouissant d'un service de distribution par facteur
- 2 Adresses de voirie faisant partie d'un itinéraire de distribution
- 3 Boîte postale
- 4 Itinéraire de distribution
- 5 Poste restante

Ce champ a été adopté récemment par la Société canadienne des postes. La Division de la géographie a imputé le genre d'enregistrement des codes postaux retirés à partir des anciennes adresses et du mode de livraison. Pour 269 enregistrements, ce champ a été laissé en blanc.

26 Nom de la communauté (Définition de la Société canadienne des postes)

Le nom de la communauté, d'après la définition de la Société canadienne des postes, a trait à toute ville ou à tout village au Canada ayant une adresse postale valide.

27 Indicateur de code postal unique (INDCPU)

Pour tous les codes postaux comportant des enregistrements multiples dans le FCCP, ce champ indique quel enregistrement utiliser si seulement un de ces derniers est requis par code postal pour des fins opérationnelles (p. ex., à des fins d'appariement à un autre fichier).

L'indicateur comprend les valeurs suivantes :

- le chiffre «1» désigne quel est le meilleur enregistrement pour le code postal;
- le chiffre «0» désigne qu'il y a un enregistrement additionnel pour le code postal.

3.3 Clichés d'enregistrement - suite

Les utilisateurs doivent faire preuve de prudence lorsqu'ils ont recours à l'INDCPU, puisque la correspondance obtenue ne sera que partielle.

Dans les régions urbaines, l'indicateur est attribué à partir des tranches d'adresses. On soustrait l'adresse la plus élevée à l'adresse la plus basse pour chaque tranche d'adresses associée aux codes postaux. On détermine la tranche d'adresses avec la plus grande différence et on attribue le chiffre «1» de l'INDCPU au code postal auquel elle est associée.

Dans le cas où un code postal chevauche plus d'un SD, les différences sont totalisées pour chaque SD, ce qui permet de déterminer le SD avec la plus grande différence. On applique le processus décrit ci-haut à l'intérieur de ce SD.

Pour les codes postaux ruraux, l'INDCPU indique le SD à l'intérieur duquel se trouve le bureau de poste.

28 **Mode de livraison**

Le mode de livraison qui suit indique de quelle façon le courrier est livré à son destinataire.

- Mode de livraison A

Désigne les régions dont le mode de livraison est un service de distribution par facteur aux résidences privées et aux modules de boîte postale communautaire;

- Mode de livraison B

Désigne le service de distribution par facteur aux immeubles d'appartements;

- Mode de livraison E

Désigne le service de distribution par facteur aux immeubles de bureaux;

- Mode de livraison G

Ce mode de livraison a trait aux gros destinataires de courrier desservis à partir d'un service de distribution par facteur. Il est associé à l'adresse de la résidence ou de l'immeuble;

- Mode de livraison H

Ce mode de livraison a trait aux codes postaux dont l'itinéraire de distribution est rurale;

- Mode de livraison J

Ce mode de livraison correspond à la poste restante;

3.3 Clichés d'enregistrement - suite

- Mode de livraison K

Désigne un groupe de boîtes postales; il est associé à l'emplacement du bureau de poste qui distribue le courrier;

- Mode de livraison M

Désigne un mode de livraison ayant trait à une boîte postale; il est associé à l'emplacement du bureau de poste qui distribue le courrier;

- Mode de livraison R

Le mode de livraison R a trait aux services de livraison divers; il est rarement utilisé par la Société canadienne des postes;

- Mode de livraison T

Ce mode a trait à un service de distribution suburbain; il est rarement utilisé par la Société canadienne des postes;

- Mode de livraison X

Ce mode est un service de distribution motorisée dans les secteurs industriels des régions urbaines; il est rarement utilisé par la Société canadienne des postes;

- Mode de livraison Z

On utilise ce mode de livraison pour les codes postaux retirés; on remplace le mode de livraison qui figurait dans l'enregistrement lorsque ce dernier était actif.

Les codes postaux ruraux (qui comportent un zéro à la deuxième position), ont un mode de livraison laissé en blanc à moins que le code postal n'ait été retiré. Dans un pareil cas, le code de mode de livraison peut être un «Z».

3.3 Clichés d'enregistrement - suite

Le tableau suivant indique la répartition des codes postaux selon le mode de livraison.

Répartition des enregistrements de codes postaux selon le mode de livraison (ML)

ML	Nombre d'enregistrements
A	664,120
B	15,867
E	8,301
G	8,642
H	7,217
J	704
K	6,876
M	5,725
R	0
T	281
X	25
Z	46,112
b (laissés en blanc)	23,201
TOTAL	787,071

29 Date de création

Il s'agit de la date à laquelle l'enregistrement relatif au code postal a été ajouté au FCCP. Cette date est exprimée sous la forme année/mois/jour (p. ex., Le 3 janvier, 1988 devient 880103). On a attribué la même date de création (830401) à tous les codes postaux créés avant avril 1983.

3.3 Clichés d'enregistrement - suite

30 Date de retrait

Il s'agit de la date à laquelle un code postal a été retiré. À cet égard, il convient de noter que tous les codes postaux retirés continuent de figurer dans le FCCP. Cette date est indiquée sous la forme année/mois/jour (p. ex., Le 1^{er} janvier 1988 devient 880101). On a attribué la même date de retrait (830401) à tous les codes postaux retirés avant avril 1983.

FICHIERS DES NOMS

Champ	Taille	Position	Type	Description
-------	--------	----------	------	-------------

Fichier des noms de CÉF

1	5	1-5 (Prov+CÉF)	N	Code de CÉF
2	50	6-55	AN	Nom de CÉF

Fichier des noms de DR

1	4	1-4 (Prov+DR)	N	Code de DR
2	50	5-54	AN	Nom de DR

Fichier des noms de RMR / AR

1	3	1-3	N	Code de RMR / AR
2	50	4-53	AN	Nom de RMR / AR

Fichier des noms de RMRP / ARP

1	3	1-3	N	Code de RMRP / ARP
2	50	4-53	AN	Nom de RMRP / ARP

4 GLOSSAIRE DES TERMES DU FCCP

Le Glossaire des termes* du FCCP vise à fournir de l'information sur les enregistrements ou les champs qui figurent dans les divers clichés d'enregistrements accompagnant ce produit.

Agglomération de recensement (AR)

Le concept général d'agglomération de recensement (AR) s'applique à un grand noyau urbain ainsi qu'aux régions urbaines et rurales adjacentes dont le degré d'intégration économique et sociale avec ce noyau urbain est très élevé.

Une AR est délimitée à partir d'un noyau urbanisé lorsque ce dernier compte au moins 10,000 habitants, d'après les résultats du dernier recensement. Lorsque la population du noyau urbanisé d'une AR atteint 100,000 habitants, selon le dernier recensement, cette AR devient une région métropolitaine de recensement (RMR).

Point représentatif (appelé auparavant centroïde)

Le concept général de point représentatif (appelé auparavant centroïde) désigne une coordonnée géographique qui est un emplacement central représentatif d'une région géographique. Les points représentatifs sont des points de référence géographiques facilitant l'extraction des données, l'établissement de cartes et/ou l'analyse des données.

Circonscription électorale fédérale (CÉF)

Une circonscription électorale fédérale est un endroit ou un territoire dont les habitants sont en droit d'élire un député à la Chambre des communes (source : Loi électorale du Canada, 1990). Selon l'Ordonnance de représentation de 1987, il y a 295 CÉF au Canada.

Code postal

Le code postal est un code alphanumérique à six caractères établi et utilisé par la Société canadienne des postes pour le traitement (tri et distribution) du courrier.

Les caractères alphanumériques prennent la forme ANA NAN, où A correspond à une lettre de l'alphabet et N à un chiffre. Le premier caractère du code postal (attribué par ordre alphabétique d'est en ouest d'un bout à l'autre du Canada) correspond à la province ou au territoire, ou à une vaste région située entièrement dans une province.

Les trois premiers caractères correspondent à des régions précises et stables appelées régions de tri d'acheminement (RTA). On reconnaît les RTA rurales par la présence d'un 0 (zéro) en deuxième position du code de RTA.

* NOTE : Une définition plus détaillée de cette expression se trouve dans le Dictionnaire du Recensement de 1991 (N^o 93-301F au catalogue).

Les trois derniers caractères correspondent à l'unité de distribution locale (UDL). Dans les régions urbaines, l'UDL peut correspondre à un petit secteur bien défini au sein d'une RTA, comme un côté d'îlot (côté de rue situé entre deux intersections consécutives formées par la rencontre de deux rues ou d'autres traits physiques), un immeuble d'appartements ou de bureaux ou encore une entreprise ou un organisme qui reçoit beaucoup de courrier.

Dans les régions rurales, l'UDL désigne une zone de service, c'est-à-dire la région desservie par le service de distribution à partir d'un bureau de poste ou d'une succursale postale (par exemple, livraison rurale, poste restante ou boîte postale).

Côté d'îlot

Le concept général de côté d'îlot désigne une petite unité géographique reconnaissable à laquelle des données du recensement peuvent être associées. L'objectif est de reconstituer approximativement, par agrégation, les secteurs demandés et définis par les utilisateurs en vue de l'extraction et de la totalisation de données du recensement.

Le côté d'îlot correspond à un côté de rue, normalement situé entre deux intersections consécutives formées par la rencontre de deux rues ou d'autres traits physiques (comme un ruisseau ou une voie de chemin de fer).

Région infraprovinciale (RI)

Il s'agit d'une unité géographique plus petite qu'une province (sauf pour l'Île-du-Prince-Édouard et les territoires) constituée de groupes de divisions de recensement complètes. Les régions infraprovinciales ont été créées parce que l'on avait besoin d'une unité géographique permettant l'analyse de l'activité économique régionale.

Les régions infraprovinciales peuvent être des régions économiques ou administratives, ou encore des régions de planification. Dans certaines provinces, ces régions sont désignées en vertu d'une loi. Dans d'autres provinces, elles ont été établies conformément à une entente entre Statistique Canada et la province ou le territoire concerné.

Région métropolitaine de recensement (RMR)

Le concept général de région métropolitaine de recensement (RMR) s'applique à un grand noyau urbain ainsi qu'aux régions urbaines et rurales adjacentes dont le degré d'intégration économique et sociale avec ce noyau urbain est très élevé.

Une RMR est délimitée à partir d'un noyau urbanisé lorsque ce dernier compte au moins 100,000 habitants, d'après les résultats du dernier recensement. Lorsqu'une région devient une RMR, elle continue de faire partie du programme même si, ultérieurement, elle subit une baisse de population.

Secteur de dénombrement (SD)

Un secteur de dénombrement (SD) correspond à la région géographique dénombrée par un recenseur.

Subdivision de recensement (SDR)

Terme générique qui désigne les municipalités (telles que définies par les lois provinciales) ou leur équivalent, par exemple, les réserves indiennes, les établissements indiens et les territoires non organisés.

À Terre-Neuve, en Nouvelle-Écosse et en Colombie-Britannique, l'expression désigne également les régions géographiques créées par Statistique Canada, en collaboration avec les provinces, comme équivalents des municipalités.

5 - RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

5.1 Pour de plus amples renseignements

Pour de plus amples renseignements sur le Fichier de conversion des codes postaux ou sur les autres produits et services de la Division de la géographie, communiquez avec le centre régional de consultation le plus près de chez vous. Si vous habitez à l'extérieur des secteurs d'appels locaux, composez un des numéros sans frais figurant dans la liste ci-après :

RÉGION DE L'ATLANTIQUE

Dessert les provinces suivantes: Terre-Neuve et Labrador, Nouvelle-Écosse, île-du-Prince-Édouard et Nouveau-Brunswick.

Statistique Canada
Services-Conseils
Centre North American Life
1770, rue Market
Halifax (Nouvelle-Écosse)
B3J 3M3

Appel sans frais: 1-800-565-7192
Appel local: (902) 426-5331
Télécopieur: (902) 426-9538

RÉGION DU QUÉBEC

Statistique Canada
Services-Conseils
200, boul. René Lévesque Ouest
Complexe Guy-Favreau
4^e étage, Tour Est
Montréal (Québec)
H2Z 1X4

Appel sans frais: 1-800-361-2831
Appel local: (514) 283-5725
Télécopieur: (514) 283-9350

RÉGION DE LA CAPITALE NATIONALE

Statistique Canada
Centre de consultation statistique (RCN)
Rez-de-chaussée
Immeuble R.H. Coats
Avenue Holland
Ottawa (Ontario)
K1A 0T6

Si vous demeurez à l'extérieur de la zone de communication locale, veuillez composer le numéro sans frais pour votre région.
Appel local: (613) 951-8116
Télécopieur: (613) 951-0581

RÉGION DE L'ONTARIO

Statistique Canada
Services-Conseils
Immeuble Arthur Meughen
10^e étage
Toronto (Ontario)
M4T 1M4

Appel sans frais: 1-800-263-1136
Appel local: (416) 666-6586
Télécopieur: (416) 973-7475

RÉGION PACIFIQUE

Dessert la province de la Colombie-Britannique et le territoire du Yukon.

Statistique Canada
Services-Conseils
Tour Library Square,
600-300, rue Georgia O.
Vancouver (C.B.)
V6B 6C7

Appel sans frais: 1-800-663-11136
Appel local: (604) 666-2574
Télécopieur: (604) 666-4863

RÉGION DES PRAIRIES

Dessert les provinces suivantes: Manitoba, Saskatchewan, Alberta et les Territoires du Nord-Ouest.

Statistique Canada
Services-Conseils
Immeuble MacDonald, Pièce 300
344, rue Edmonton
Winnipeg (Manitoba)
R3B 3L9

Appel sans frais: 1-800-661-7828
Appel local: (204) 983-4020
Télécopieur: (204) 983-7543

Statistique Canada
Services-Conseils
Tour Avord, 9^e étage
2002, avenue Victoria
Regina (Saskatchewan)

Appel sans frais: 1-800-667-7164
Appel local: (306) 780-5405
Télécopieur: (306) 780-5403

Statistique Canada
Services-Conseils
First Street Plaza, Pièce 401
138, 4^e Avenue Sud-Est
Calgary (Alberta)
T2G 4Z6

Appel sans frais: 1-800-882-5616
Appel local: (403) 292-6717
Télécopieur: (403) 292-4958

Statistique Canada
Services-Conseils
Park Square, 9^e étage
10001, Bellamy Hill
Edmonton (Alberta)
T5J 3B6

Appel sans frais: 1-800-563-7828
Appel local: (403) 495-3027
Télécopieur: (403) 495-5318

Numéro sans frais pour commander seulement (Canada et États-Unis) : 1-800-267-6677

5.2 Autres références et services

Vous pouvez vous procurer les publications de Statistique Canada dans les centres régionaux de consultation et dans les bibliothèques de dépôt, ou vous pouvez également les commander par l'entremise de votre librairie ou de votre agent d'abonnement. Pour obtenir une liste des points de vente au Canada, communiquez avec le centre régional de consultation le plus près, ou consultez le Catalogue du recensement de 1991 (n° 92-302F au catalogue).

Les distributeurs secondaires présentent à leurs clients des possibilités d'accès aux données et un soutien aux analyses grâce à une diversité de services de consultation et de services informatisés que n'offre pas Statistique Canada. Vous pouvez obtenir les noms et adresses des distributeurs autorisés dans un centre régional de consultation.

Statistique Canada offre des produits géographiques numériques qui permettent la manipulation informatique des données géographiques. Un service d'extraction des données personnalisées permet aux utilisateurs de délimiter eux-mêmes, s'ils le désirent, la région géographique qu'ils veulent étudier. La gamme de fichiers d'extraction de données et de services offre une grande flexibilité dans la sélection d'une base géographique.

Vous trouverez dans le Catalogue du recensement de 1991 (n° 92-302F au catalogue), la description complète des fichiers numériques et des services.

On peut obtenir des renseignements sur les produits et services du recensement de l'agriculture en consultant la publication «Produits et services du recensement de l'agriculture de 1991», n° 92-303 au catalogue, ou en téléphonant sans frais au 1-800-465-1991.

Les utilisateurs qui ont besoin de données spéciales peuvent demander les services des enquêtes postcensitaires. Les données sont présentées sur disquettes pour micro-ordinateur pouvant être utilisées avec un programme de calcul de tableaux financiers ou sur support papier. Pour de plus amples renseignements, communiquez avec le centre régional de consultation le plus près.

La Division de la diffusion des données est responsable du CANSIM qui consiste en un réseau de bases de données informatisées et un service d'extraction des données de Statistique Canada. Les utilisateurs ont accès aux statistiques actuelles et historiques de diverses façons, grâce notamment aux progiciels spécialisés de manipulation et d'analyse des données, aux ressources graphiques et au service de recherche bibliographique. Pour de plus amples renseignements sur le CANSIM, communiquez avec un centre régional de consultation.

ANNEXE A - DEGRÉS DÉCIMAUX ET DÉGRÉS, MINUTES ET SECONDES

Pour des raisons historiques, la latitude et la longitude sont normalement exprimées sur les cartes sous forme de degrés, minutes et secondes (DMS). Par ailleurs, les coordonnées géographiques lisibles par machine sont normalement stockées sous forme de degrés décimaux (D.dd), étant donné que les fonctions trigonométriques calculées par les ordinateurs s'appliquent à des angles exprimés en degrés décimaux (ou parfois en radians).

La Division de la géographie diffuse les coordonnées géographiques sous forme de degrés décimaux, à moins d'indication contraire. Nous expliquons ci-après comment effectuer la conversion entre les deux unités de mesure.

Conversion de degrés décimaux en degrés, minutes, secondes

Pour convertir les D.dd en DMS, il faut que les minutes et les secondes décimales soient déterminées séparément à partir de la portion décimale (.dd) des degrés décimaux.

$$\begin{aligned}D &= \text{int}(D.dd) \\M &= \text{int}(60 * \text{frac}(D.dd)) \\S &= \text{frac}(60 * \text{frac}(D.dd)) * 60\end{aligned}$$

où int = nombre entier et
 frac = partie décimale du nombre

Exemple : 60.5125 (forme D.dd) devient

$$\begin{aligned}D &= \text{int}(60.5125) = 60 \\M &= \text{int}(60 * 0.5125) = \text{int}(30.75) \\S &= \text{frac}(60 * 0.5125) * 60 = \text{frac}(30.75) * 60 = 0.75 * 60\end{aligned}$$

Conversion de degrés, de minutes et secondes en degrés décimaux

Pour convertir les DMS en D.dd, il faut que les minutes et les secondes soient converties en degrés décimaux, puis ajoutées au degrés entiers de la coordonnée.

$$D = D + M/60 + S/3600$$

où

$$D = D \text{ dd (mm)} = N/60 \text{ dd (ss)} = S/3600$$

Exemple : 60° 30' 45" =

$$D = 60 + 30/60 + 45/3600 = 60 + 0.5 + 0.0125 = 60.5125$$